

## **COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL DE L'EDnBISE** **DU 13/09/2023**

### **Présents :**

Myriam BERNAUDIN, Annie COLLIN, François DAUPHIN, Chloé FOLACHER, Magalie LECOURTOIS, Frank LE FOLL, Florence LEGENDRE, Alain RINCÉ.

### **Excusés :**

Michaël AUBERT, Yoann COPARD.

### **ORDE DU JOUR :**

- 1- Gestion des demandes d'aide pour les missions (congrès, formation, séjour) : AAP 2023-2
- 2- Bilan des recrutements des doctorants et des procédures
- 3- Organisation des JED2024
- 4- Gestion des co-encadrements dans le cas des thèses co-dirigées
- 5- Sièges vacants au conseil.

### **- 1 Gestion des demandes d'aide pour les missions (congrès, formation, séjour) : AAP 2023-2.**

Le second appel à projet correspond normalement à des demandes d'aide pour des missions du second semestre de l'année civile. Cependant, Alain Rincé rappelle qu'au cours du conseil du 07/03/2023, nous avons pris la décision d'inviter les doctorants ayant effectué une mission au cours du premier semestre 2023 à déposer un dossier si cette mission n'a pas fait l'objet d'une demande dans le cadre du 1er appel à subvention 2023. Cette invitation a été faite en mentionnant que l'école doctorale apporterait prioritairement une aide pour les actions du 2nd semestre, puis, si notre budget le permet, évaluera les demandes concernant les actions du 1er semestre afin d'apporter une éventuelle aide de manière rétroactive.

40 demandes ont été reçues, parmi lesquelles 39 concernent des missions du second semestre 2023, 9 des missions du 1<sup>er</sup> semestre 2023 et une concerne une mission du premier semestre 2024.

Alain Rincé effectue un rapide bilan des dépenses de l'ED sur le budget 2023 et précise qu'après pré-examen des dossiers reçus, notre budget permettra la prise en compte des demandes concernant les actions du 1er semestre 2023 et même d'augmenter de 15% le montant des aides que nous pourrions apporter si nous utilisions les barèmes retenus les années précédentes.

Après présentation des différentes demandes, le conseil a voté à l'unanimité pour l'attribution d'une aide à 30 doctorants. Une demande n'a pas été retenue car elle concernait une action prévue en 2024 ; le(la) doctorant(e) est invité(e) à redéposer son dossier dans le cadre du 1er appel à subvention 2024. Deux demandes n'ont pas été retenues car elles concernaient soit un congrès national soit un congrès sans faire l'objet d'une présentation par le doctorant. Sept demandes n'ont pas été retenues car le(la) doctorant(e) a déjà bénéficié d'une aide de l'ED pour le même type d'action. Le conseil a également voté à l'unanimité pour une augmentation de 15% de montant des aides calculées sur la base de nos anciens barèmes appliquée à l'ensemble des aides apportées en 2023 par l'ED.

Ainsi, sur l'ensemble des 2 appels à subvention de 2023, l'EDnBISE a apporté une aide à 63 doctorants pour un montant total de 32 326€.

Les barèmes appliqués pour le calcul des aides étaient jusqu'à présent basés sur des forfaits pour les participations aux congrès (350€ pour un congrès international en France ou en Europe, 500€ pour un congrès international hors Europe) et sur un pourcentage du coup estimé des missions (inscriptions, transport et hébergement) pour les formations et séjours en laboratoire. Au vu des différences considérables du coût prévisionnel de transport et d'hébergement affiché sur des dossiers pour des missions parfois dans les mêmes zones géographiques, les membres du conseil réunis le 07/03/2023 avaient demandé au bureau de l'ED de réfléchir à la possibilité de proposer un barème basé sur des forfaits non seulement pour les congrès mais aussi pour les séjours et formations.

Le barème suivant est donc proposé :

Action	Lieu / durée	Barème
Congrès International	France, Europe	350€
	hors Europe	500€
Formation/Séjour	DU Expérimentation animale	400€
	France ≤ 1 semaine	250€
	France > 1 semaine ≤ 2 semaines	400€
	France > 2 semaines	600€
Formation/Séjour	Europe ≤ 2 semaines	400€
	Europe > 2 semaines	600€
Formation/Séjour	hors Europe ≤ 2 semaines	600€
	hors Europe > 2 semaines	800€

Chloé Folacher propose qu'un bonus de 10% soit attribué pour les demandes pour lesquelles le déplacement se ferait en minimisant l'impact écologique.

Le conseil vote à l'unanimité pour l'application de ce nouveau barème dès le premier appel à subvention de 2024 et avec un bonus de 10% pour les déplacements se faisant en train.

## **2- Bilan des recrutements des doctorants et des procédures**

Alain Rincé présente le bilan des recrutements des doctorants. A ce jour, nous recensons :

- 18 contrats CDE (Caen = 10 (soit 2 de plus que les années passées), Le Havre = 1, Rouen = 7.)
- 1 contrat FRM (dossier porté par Rachel Letellier (UR ADEN))
- 1 contrat LPR (Rouen)
- 14 contrats Normandie Recherche 100% (Caen = 6, Le Havre = 1, Rouen = 7)
- 10 contrats Normandie Recherche 50% (Caen = 6, Le Havre = 1, Rouen = 3), d'autres sont en attente de réponse.

Il précise que quelques candidats (salariés ou bénéficiaires d'un financement sur projet propre à l'unité de recherche) ont déjà été répertoriés voire auditionnés.

Une discussion s'engage alors sur le bilan des procédures d'attribution de ces contrats doctoraux et il est convenu qu'un courrier soit rédigé et adressé aux vice-président(e)s de nos établissements pour leur faire part de notre point de vue et des conséquences de la nouvelle procédure d'attribution des contrats doctoraux.

## **3- Organisation des JED2024**

Les représentants des doctorants s'apprêtent à lancer un appel à candidature pour recenser les doctorants volontaires pour assurer l'organisation des JED 2024.

## **4- Gestion des co-encadrements dans le cas des thèses co-dirigées**

Plusieurs avis défavorables à des demandes de co-encadrement ont été émis par l'EDnBISE sous prétexte que le doctorant était déjà encadré par 2 co-directeurs de thèse. Nous avons alors été contacté

par la vice-présidence d'un de nos établissements qui nous a fait part du fait que d'autres ED acceptaient ces demandes de co-encadrement dans le cas des thèses co-dirigées et qui nous invitait à ouvrir la question d'évolution de nos règles à ce sujet.

Après échange, le conseil vote pour rendre possible un co-encadrement dans le cas des thèses co-dirigées et jusqu'à 2 co-encadrements dans le cas des thèses dirigées par un seul membre.

Les éléments suivants s'appliquent systématiquement :

- Toute demande de co-encadrement doit être faite en D1
- Un co-encadrant a la possibilité maximale de co-encadrer 3 fois
- Un co-encadrement est proposé pour perdurer pendant toute la période de préparation de la thèse
- Un co-encadrant est obligatoirement membre de la même unité de recherche que la direction de thèse
- Un personnel non statutaire ne peut faire valoir une demande de co-encadrement
- Lorsque l'encadrement d'un doctorant est assuré par un directeur de thèse et 1 ou 2 co-encadrants, le taux de direction du directeur de thèse est fixé à 50%.
- Lorsque l'encadrement d'un doctorant est assuré par deux co-directeurs et un co-encadrant, le taux de codirection de(s) co-directeur(s) associé(s) à l'ED nBISE est fixé à 50%.

### **5- Sièges vacants au conseil**

Alain Rincé dresse le bilan des sièges vacants au conseil de l'ED et rappelle que François Dauphin nous a fait savoir qu'il souhaiterait pouvoir être remplacé dans ses missions de directeur adjoint de l'ED qui sont difficilement compatibles avec celles de directeur du CED.

Un courrier d'appel à candidature à une mission de direction adjointe de l'ED 497 nBISE est alors proposé et est validé par le conseil.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'A. Rincé', with a horizontal line drawn underneath it.

Alain RINCE, Directeur de l'ED NBISE